

ABONNEMENTS

CANADA ET ÉTATS-UNIS
1 an... \$1.50
Six mois... 0.75

Le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

Agents demandés dans toutes les localités où il n'y en a pas. Commission, 20 pour cent

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

ANNONCES

1ère insertion, par ligne... 10 c.
Insertions subséquentes... 5 "

Les annonces à long terme publiées à des conditions spéciales.

Bureau de rédaction et d'affaires: 96, rue Saint-Joseph, en face du Bureau de Poste

J. P. Tardivel. PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF

ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frère.

AVIS.

Bureau à Montréal.—M. D. HENault, 240 rue Jacques-Cartier, est autorisé à solliciter des abonnements et des annonces pour notre journal, à recevoir les paiements et à donner des reçus.

Dépôts à Montréal.—A. E. PAYETTE, Marchand, 569, Rue Ste Catherine, et P. M. AMYOT, kiosque, Rue N.-D. place Jacques Cartier.

Dépôts à Québec.—L. DROUIN & FRÈRE, libraires, St-Roch; L. G. LÉPINE, libraire, II. V.; N. MORENCY épiciier, St-Sauveur.

Edition de huit pages

Les abonnements à cette édition sont: Quatre mois, 50 cts; six mois 75 cts; huit mois \$ 1.00; un an \$ 1.50 seize mois \$.200

Edition populaire ou de quatre pages.

Le prix d'abonnement à cette édition n'est que la portée de toutes les bourses est de 50 cts par année, ou 25 cts. pour six mois.

QUEBEC

SAMEDI 13 JANVIER 1883

Sa Sainteté Léon XIII vient d'adresser à l'épiscopat espagnol une encyclique pour recommander l'union sur le terrain religieux et le respect à la hiérarchie. Le pape déclare que l'Eglise est au-dessus de tous les partis. Nous publierons intégralement, dans un prochain numéro, cet important document.

M. S. Thibaudeau, notre agent à Sainte Eulalie de Nicolet, nous a envoyé l'autre jour une liste de trente-quatre abonnés. Nous l'en remercions beaucoup. Chaque paroisse de la province nous enverrait un pareil contingent si tous nos amis voulaient faire un peu de propagande en faveur de notre œuvre. Nous engageons tous ceux qui comprennent l'importance d'une presse libre de suivre l'exemple de M. Thibaudeau.

Nous extrayons les paroles suivantes de l'excellente revue française, la Revue catholique des institutions et du droit:—

"Un autre caractère spécial de nos études... c'est le soin de présenter toujours les principes avec modération dans la forme, sans doute, mais dans leur vérité absolue et sans aucune transaction avec l'erreur. Nous n'appelons donc pas à nous ceux qui vivent d'opportunisme dans la défense du bien; ils ne trouveraient pas ce qu'ils cherchent dans notre publication. Nous désirons marcher avec ces esprits droits, calmes et fermes, qui veulent la vérité pure, sans passion mais sans faiblesse. Si l'atmosphère viciée au milieu duquel nous vivons demande, en pratique, quelques modifications légitimes, nous les acceptons, nous les indiquons, mais en appelant tou-

jours de nos vœux le temps heureux où nous pourrions, pour nous servir des expressions en usage, de l'hypothèse remontée à la thèse que nous ne perdons jamais de vue. L'explorateur, qui s'aventure dans les catacombes, a bien soin de ne pas perdre le fil conducteur dont il doit se servir pour retrouver la lumière."

Pourquoi ce magnifique programme, si éminemment pratique, dans le vrai sens du mot, ne serait-il pas le programme des journaliers et des hommes publics catholiques du monde entier? Rien, assurément, ne s'y oppose. Le grand malheureux de nos jours, dans tous les pays du monde, au Canada comme ailleurs, c'est qu'on oublie la thèse pour ne s'occuper que de l'hypothèse. Ou pour parler en d'autres termes, on néglige ce qui devrait être, pour ne prêter attention qu'à ce qui est; au lieu de travailler sans cesse à faire disparaître les obstacles qui empêchent l'application tout entière des principes catholiques, au lieu de préparer les esprits à recevoir toute la vérité, on se croise les bras, et l'on se contente de répéter cet axiome ronflant et banal: "Il faut tenir compte de l'état actuel de la société." Sans doute, il faut en tenir compte, mais pour l'améliorer, pour le perfectionner, et non pour le laisser s'aggraver de jour en jour.

Il paraît que l'affaire du chemin de fer du Nord donne un peu de tinte à M. Sénécal. D'après les renseignements que nous avons obtenus, et que nous croyons exacts, ce brave homme aurait vendu au Grand-Tronc, non seulement les sept dixièmes des actions de la compagnie du chemin de fer du Nord, mais toutes les actions, c'est-à-dire toute la boutique. Les sept dixièmes des actions, il les a livrés immédiatement; mais il fallait se procurer celles qui restaient entre les mains des autres actionnaires, car le Grand-Tronc pressait M. Sénécal de livrer la marchandise vendue. Quelques-uns des actionnaires, sentant qu'il y avait de gros profits à faire, se montrent difficiles aujourd'hui, et ne veulent vendre qu'à une prime considérable. Et M. Sénécal de faire la grimace; mais il sera certainement contraint de se rendre aux exigences de ses amis, car ayant vendu toutes les actions au Grand-Tronc il faut qu'il les lui livre, coûte que coûte. Position gênante, si vous voulez, mais enfin, il paraît qu'on ne spéculait pas sans qu'il en coûtât un peu.

L'EGLISE ET L'ÉTAT.

Nous extrayons les lignes suivantes, qu'on lira avec profit, de l'Histoire de l'Eglise de Rohrbacher, Vol. I. page 497:

10. En toutes choses, le consentement de tous les peuples, y compris avant tout les Hébreux et les chrétiens, doit être regardé comme la loi de la nature. Or, tous les peuples de l'antiquité y compris les Hébreux

et les chrétiens ont subordonné le temporel au spirituel dans ce qui intéresse la conscience, donc cette subordination est de droit naturel.

20. Dieu étant l'auteur de la nature, ce qui est de droit naturel est aussi de droit divin. Or, la subordination du gouvernement temporel à la religion dans ce qui intéresse la conscience est de droit naturel; donc cette subordination est aussi de droit divin.

30. Repousser cette subordination dans ce qui intéresse la conscience c'est donc aller contre Dieu et contre la nature. Or qui va contre Dieu et contre la nature va nécessairement à sa ruine: donc les gouvernements qui repoussent cette subordination vont nécessairement à leur propre ruine.

40. Si cette subordination dans ce qui intéresse la conscience n'est point de droit naturel et divin, le genre humain tout entier, y compris avant tout les Hébreux et les chrétiens, s'est trompé pendant des milliers d'années. Or, si le genre humain tout entier, y compris les Hébreux et les chrétiens, s'est trompé de la sorte, il n'y a plus rien de certain au monde: donc, si la subordination du temporel au spirituel, de l'état à la religion, dans ce qui intéresse la conscience, n'est pas de droit naturel et divin, il n'y a plus rien de certain parmi les hommes, ni droit, ni devoir, ni légitimité et usurpation: dès lors l'anarchie et le chaos.

En un mot, vraie ou fausse, rejeter cette subordination dans ce qui intéresse la conscience, c'est constituer l'anarchie, car si elle est vraie c'est renier Dieu et la nature; si elle est fausse la raison humaine n'est plus rien; semblable à la brute, chacun n'a plus de règle que ces appétits.

La prose de la "Minerve."

Pour nous dérider un peu, jetons un coup d'œil sur les colonnes de la Minerve; nous sommes toujours certain d'y trouver amplement de quoi nous amuser. Depuis que le Pionnier a perdu M. Pingault, c'est la Minerve qui est le journal le plus humoristique de la province.

Ainsi, on pouvait lire, l'autre jour, dans le grand organe du sénéalisme, l'incroyable phrase que voici: "Nous ne voulons d'injustice pour personne: le soleil luit pour tout le monde, et il en est de même des ports de mer"

Voyez-vous d'ici ces ports de mer qui luisent?

Puis, la Minerve nous informe sentencieusement que "ce n'est pas une raison de chercher à se grandir constamment aux dépens des autres."

Quelle force de raisonnement: Parce les ports de mer luisent pour tout le monde, il ne faut pas être accapareur!

Mais tout cela rentre dans l'ombre lorsqu'on le compare au premier-Montréal que la déesse a daigné adresser à ses adorateurs le lendemain du jour de l'An. C'est là que l'esprit de la vieille luit de son plus vif éclat. Oyez:—

La vieille commence par souhaiter la bonne année à ses "lecteurs complaisants." Le mot complaisant est bien trouvé en parlant des lecteurs de la Minerve. En effet, que ne fait-on pas par complaisance, depuis Adam?

Voyez maintenant le but élevé que la déesse donne au journalisme:—

"On s'abonne à un journal, dit-elle, parce qu'on a intérêt de le faire: on désire être renseigné sur les événements de chaque jour et principalement, par la voie des annonces, aux moyens de réaliser des profits."

Noble, n'est-ce pas? Puis, ce renseigné aux moyens, comment le trouvez-vous comme phrase?

"Pour le simple lecteur, il n'en est pas de même, continue la vénérable radoteuse. Le temps qu'il nous consacre, il semble que nous l'obtenons par pure faveur."

Quel cri du cœur! C'est la première fois, croyons-nous, qu'un journaliste pousse l'humilité jusqu'à avouer implicitement que c'est perdre son temps que de le lire. Jamais nous n'avons vu plus grosse vérité dans la Minerve.

La sublime déesse nous apprend ensuite, avec la gravité de M. de la Palisse, qu'il y a plusieurs classes d'abonnés. Ecoutez bien ce qui vient ensuite: "L'abonné par habitude, qui garde la collection du journal, est certainement le plus intelligent de tous..." Pourquoi? Vous ne devineriez jamais. Nous allons vous le dire tout de suite: "puisque n'est pas obligé de lire la feuille qu'il paie avec une régularité exemplaire"! C'est tout comme j'ai l'honneur de vous le dire. Les plus intelligents parmi les abonnés de la Minerve sont certainement ceux qui ne sont pas obligés de la lire! Nous l'avons toujours cru, mais nous n'aurions jamais osé le dire.

Ces abonnés intelligents, après cet aveu formidable, se garderont bien de s'exposer à perdre leur intelligence en ouvrant la "collection du journal", qu'ils gardent, sans doute, simplement comme curiosité, comme un monument de la bêtise humaine.

Après l'abonné intelligent, qui ne lit pas la Minerve, vient l'abonné sérieux qui LIT le journal"— Les grosses lettres sont de la Minerve et non de nous.

La preuve que cet abonné qui LIT la Minerve est seulement sérieux, mais nullement intelligent, c'est qu'il y puisse des renseignements dans lesquels il a foi! (vous voyez bien qu'il n'est que sérieux), des rapports véridiques (Ah!), des prophéties qui pourraient se réaliser, mais qui ne réalisent pas, sans doute, comme, par exemple, les prophéties concernant M. Chapleau et son entrée dans le gouvernement fédéral.

La vieille aborde ensuite l'abonné grincheux. Elle paraît très bien le connaître ceui-là ; elle doit le rencontrer souvent sur son chemin. Cet abonné grincheux est "celui qui ne lit le journal que pour y trouver à redire." S'il fait consciencieusement son devoir cet abonné grincheux de la *Minerve* doit avoir de la besogne. Ses journées doivent être bien remplies. Mais nous craignons qu'il ne s'arrête qu'aux bagatelles de la porte, car la *Minerve* nous assure qu'il "nous raconte toutes les lettres avariées par l'accent (sic) et toutes les virgules marquées à contre-sens." (sic). Bien que ces choses là soient très mystérieuses, et peut-être très graves, l'abonné grincheux emploierait mieux son temps en relevant les articles avariés par le déraisonnement et les entrefilets marqués à la mauvaise foi.

"Du reste, dit la *Minerve*, il est déjà assez puni par la peine qu'il a prise de lire le journal." En effet, le malheureux est trop puni. Quel rapport peut-il y avoir entre le malin plaisir qu'il s'est donné en dénichant quelques lettres avariées par l'accent et quelques virgules marquées à contre-sens, et l'affreux châtement qu'il s'est infligé en lisant la *Minerve* ? Nous conseillons à cet abonné de cesser d'être grincheux et de devenir au plutôt abonné intelligent. Alors il ne serait pas obligé de lire le journal. Qu'il veuille bien nous en croire, ça vaudra mieux pour lui.

Sautons pardessus plusieurs bonnes bêtises, on ne saurait les relever toutes, pour arriver à cellè-ci :—

Ils, (les journalistes) ne représentent qu'une idée—généralement jugée erronée—un intérêt du plus grand vague dans les affaires du pays (qu'est-ce que c'est que ça ?) une volonté à toute épreuve (ouïda) mais trop peu maniable pour qu'on puisse en tirer parti." L'auteur de cet écrit se noircit à plaisir. Sa volonté et celle de tous les autres rédacteurs de la *Minerve* sont très maniables; Sénécal en fait ce qu'il veut.

Enfin, la vieille fait ses souhaits :

"Dans ces circonstances, tout ce que nous pouvons souhaiter à nos lecteurs c'est un courage suffisant pour nous lire, une intelligence qui puisse nous apprécier en nous comprenant, une fortune capable de nous faire continuer l'œuvre dont nous avons la responsabilité."

On avouera que le courage et l'intelligence sont des choses dont les lecteurs de la *Minerve* ont rudement besoin ; ce n'est pas un souhait futile. Dans la dernière partie de cette phrase, sous prétexte de faire un souhait à leurs abonnés, les rédacteurs de la *Minerve* crient famine à M. Sénécal. Celui-ci est averti qu'il faut encore de l'argent pour soutenir l'œuvre. A l'approche de grands froids, les appétits s'aiguisent.

Mais ce n'est pas tout. Voici le mot de la fin :—

"Si nos vœux sont remplis, notre pays en profitera, nos lecteurs en seront heureux, et nous, nous jouirons du bonheur des autres."

Nous avons toujours remarqué qu'à mesure que les vœux de la *Minerve* se remplissent, la caisse publique se vide. Le profit que le pays retirera de tout cela nous paraît fort problématique.

N'est-ce pas que la *Minerve* est un journal comique bien réussi ?

Mais il y a un côté triste à toutes les far-

ces. Il est souverainement pénible, en effet, de voir une feuille qui passe à l'étranger pour le principal organe des Canadiens-français publier de telles platitudes dans un aussi exécrable iroquois.

L'Etat hors de l'école

Comme on devait s'y attendre, "Un journaliste" revient à la charge, dans le *Courrier du Canada* : il y revient même par deux fois. C'est du luxe. Mais "Un journaliste" paraît bien déterminé à racheter le temps et le terrain perdus par son ami, son *alter ego*, "Ce quelqu'un qui a écrit".

Nous ne regrettons qu'une chose, c'est de ne pas avoir à notre disposition un journal quotidien, pour pouvoir suivre notre contradicteur pas à pas et l'aider ainsi plus efficacement à sortir du dédale où il s'est engagé. Mais s'il veut bien prendre patience, rester calme, et nous donner le temps nécessaire, nous finirons par le sortir d'embarras.

Pour l'empêcher de s'égarer davantage, nous lui remettons en main le fil conducteur qu'il semble vouloir lâcher ; ne le lâchez pas ce fil-là, mon ami ; si vous ne le tenez pas fermement, vous resterez toute votre vie dans le labyrinthe.

Voici : Vous, ou votre ami, c'est tout un vous avez commencé par dire que notre proposition : "L'Etat hors de l'Ecole" serait condamnée à Rome. C'est le point du départ, ne l'oubliez pas, et c'est à ce point qu'il faut revenir. Aujourd'hui, vous prenez une autre position, vous semblez dire que notre opinion peut se soutenir, mais que l'opinion opposée doit prévaloir. Ce n'est point cela de tout. Vous avez dit que notre thèse serait condamnée à Rome, par conséquent, que l'on ne pouvait la soutenir sans encourir quelque censure. C'est là le point qu'il faut prouver. Il faut que vous nous disiez quelle censure nous avons encourue : Notre thèse est-elle hérétique, ou erronée, ou téméraire, ou malsonnante, pour les oreilles pieuses, etc ? Si vous ne pouvez pas déterminer la censure qui s'attache à notre thèse, vous feriez peut-être mieux de retirer votre accusation et de poser la question autrement, car il nous serait très facile de vous citer une grave autorité qui défend aux écrivains catholiques de porter des censures contre les opinions qui n'ont pas été censurées par Rome. On peut, sans doute, combattre une opinion que Rome n'a pas condamnée, mais on ne doit pas faire plus, tant que l'Eglise ne s'est pas prononcée.

Or, nous prétendons que vous n'avez pas prouvé que l'Eglise a condamné notre thèse.

Un autre point à régler : Vous discutez, sans doute, uniquement pour éclairer vos lecteurs et non pour nous engendrier une chicane d'Allemand. Alors, pourquoi ne voulez vous pas reproduire intégralement notre thèse, telle que nous l'avons exposée dans notre numéro du 25 novembre ; ce n'est pas long, et en mettant sous les yeux de vos lecteurs tout ce que nous avons dit à ce sujet, vous leur permettriez de juger par eux-mêmes si notre thèse est en contradiction avec les autorités que vous citez ; ils verraient, de plus, ce que nous entendons par école, et quels droits nous reconnaissons à l'Etat en matière d'éducation ; car nous avons formellement reconnu à l'Etat le droit de protéger et d'aider l'Eglise et le père de famille dans l'exercice de leurs droits.

Vous dites que vous admettez nos autorités

mais que ces autorités n'appuient nullement notre thèse. Libre à vous de penser ainsi, mais vous trouverez peu de personnes compétentes qui partageront votre manière de voir.

Quand, par exemple, le P. Petitalot dit que le droit de l'Etat en matière d'enseignement, — non pas le droit exclusif, comme vous lui faites dire, — mais le droit de l'Etat, tout simplement, est une pure fiction ; quand la même autorité affirme que l'enseignement n'est pas une attribution de l'Etat, et que le droit de l'Etat, c'est de sauvegarder les droits de l'Eglise et des pères de famille, quand le P. Petitalot parle ainsi, vous êtes parfaitement libre de trouver que cela ne corrobore nullement ce que nous avons soutenu ; mais, nous vous le répétons, vous trouverez peu de personnes qui diront comme vous, pourvu que que vous leur soumettiez loyalement notre thèse.

Maintenant, nous admettons tout ce que vous dites sur les droits de l'Eglise ; mais il y a un autre droit que vous passez systématiquement sous silence, c'est le droit des parents. Nous prétendons, en nous appuyant sur les autorités déjà citées, que de droit naturel, l'éducation appartient directement à l'autorité paternelle, dont le droit, comme le devoir, est antérieur et supérieur à toute prescription humaine ; nous prétendons, de plus, que de droit divin, l'éducation appartient également à la famille et relève, dans un ordre supérieur de choses, de l'autorité spirituelle de l'Eglise, en vertu de l'universalité de son pouvoir doctrinal ; nous prétendons, encore, que de droit naturel, l'Etat n'a aucun droit direct sur l'éducation, qu'il n'a qu'un droit de protection correspondant à son devoir fondamental de protéger les intérêts des familles et des individus ; et enfin que l'Etat ne peut exercer une action directe sur l'éducation qu'en vertu d'un droit de délégation basé exclusivement sur une concession tacite ou explicite, librement consentie de la part de l'autorité religieuse, droit de délégation essentiellement revêtu du caractère d'un mandat, c'est-à-dire essentiellement révocable.

Voilà la thèse que nous avons soutenue sur les droits de l'Eglise, des pères de famille et de l'Etat en matière d'éducation. Et qu'on le remarque bien, nous avons eu bien soin de dire, dès le commencement de cette discussion, que nous prenions le mot école dans le sens d'éducation, ou formation intellectuelle et morale de l'enfant.

"Un journaliste" est très désireux de connaître notre opinion sur une circulaire de Mgr Baillargeon. Nous n'avons pas l'habitude de donner des opinions sur les documents épiscopaux, car en pareille matière nos opinions ne valent pas plus que celles d'"Un journaliste." Et c'est parce que nous n'attachons aucune importance à nos opinions que nous nous sommes appuyé exclusivement sur l'enseignement d'autorités compétentes.

UNE QUESTION DE DROIT CIVIL.

(Suite.)

Toujours pour dissiper les ténèbres que la *Minerve* a voulu répandre sur cette question d'équité nationale, désignée sous le titre de question des biens des jésuites, nous continuons aujourd'hui l'exposition de quelques principes de droit naturel qui peuvent gui-

der sûrement ceux qui aiment la justice.

Nous avons déjà clairement démontré comment les jésuites du Canada avaient, sous la domination française, légitimement acquis un assez grand nombre de propriétés pour être employées à des œuvres apostoliques et d'utilité publique. Nous avons, de plus, fait voir comment les rois de France avaient confirmé aux jésuites et à leurs successeurs et ayant cause la possession perpétuelle de leurs biens. Par cet acte, les rois de France prenaient des engagements solennels et immuables envers l'Eglise catholique, au nom de laquelle les jésuites, comme toutes les communautés religieuses, possédaient, possèdent et posséderont toujours.

Nous voulons maintenant prouver à la *Minerve*, qui connaît peu l'histoire de notre pays, et encore moins le droit naturel, que la position des jésuites n'a pas été substantiellement modifiée avant 1774 et nous pourrions même dire avant 1788, si on ne considère que les effets civils. Avant ces deux dates, il n'y a eu que l'occupation provisoire du collège des jésuites, en 1761, par nécessité militaire.

On peut donc facilement déduire de ce fait :—

19. Que par les capitulations de Québec et de Montréal, et par le traité de Paris, la France a confirmé, maintenu et protégé les jésuites dans la possession de leur biens, jusqu'à la cession de la colonie inclusivement ;

20. Que par les mêmes capitulations et traité, l'Angleterre, ayant succédé aux droits et obligations de la France, s'est engagée, par un contrat suprême et solennel, à confirmer, à maintenir et à protéger pour toujours les jésuites et leurs successeurs ou ayant cause dans la possession de leurs biens. C'est, en effet, ce qu'elle a exécuté fidèlement jusqu'en 1774, moins parfaitement jusqu'en 1788, et imparfaitement jusqu'en 1800 ;

30. Enfin, nous pouvons déduire du même fait, que l'Angleterre et ses successeurs, les gouvernements canadiens, après avoir assumé les obligations de la France, ne peuvent pas, sans le consentement de l'Eglise ou des jésuites, reconnus par Elle, se dégager du contrat survenu entre l'Eglise et la France par la confirmation des titres des biens des jésuites et l'acceptation de cette confirmation.

Puisque les jésuites ont été maintenus dans la possession de leurs biens, par le gouvernement français jusqu'à la conquête inclusivement, et ensuite par le gouvernement anglais jusqu'en 1774, sinon jusqu'en 1788 ou 1800, il est impossible de ne pas admettre que les titres de ces religieux sont restés valides jusqu'après la conquête. Donc, toute disposition subséquente de ces biens qu'on prétendrait appuyer sur une révocation ou destruction de titres impossible sans le consentement des parties contractantes, ou sur une prescription, également impossible dans ce cas, est nulle en droit. La restitution immédiate des propriétés des jésuites est donc un devoir strict qui incombe aux détenteurs de ces biens.

Par le traité de Paris, qui confirmait les capitulations de Québec et de Montréal, la France exigeait et obtenait de l'Angleterre la triple garantie de la pleine et entière liberté du culte catholique, de la paisible possession de leurs biens par les communautés religieuses, et enfin du respect et de la protection de la propriété de tous et de

chacun des colons, seigneurs et roturiers à quelque nationalité qu'ils appartenissent.

Par la première garantie, de respecter la pleine et entière liberté du culte catholique on doit entendre le libre exercice de la religion catholique selon le droit ecclésiastique, et, par conséquent, le respect et la protection des propriétés ecclésiastiques nécessaires au libre exercice de cette religion. Or, les biens des jésuites se trouvaient parmi ces propriétés ecclésiastiques; donc, par cette première garantie, l'Angleterre s'engageait à maintenir, autant qu'il était en elle, les jésuites en la possession de leurs biens.

Par la deuxième garantie obtenue de l'Angleterre, la France voulait protéger d'une manière spéciale les biens ecclésiastiques, et notamment ceux des jésuites. Aussi, l'article 34 de la capitulation de Montréal porte-il que les biens ecclésiastiques et des communautés religieuses "seront conservés dans leurs privilèges, droits, honneurs, et exemptions". Or, ces privilèges, droits, honneurs et exemptions consistent à être reconnus comme biens de l'Eglise qui ne souffrent jamais de prescription ni d'aliénation sans le consentement manifeste de l'Eglise. Par cette deuxième garantie, la France a donc assuré aux jésuites ou à l'Eglise, au-delà de tout doute, la paisible possession des biens qu'elle leur avait confirmés.

Enfin, par la troisième garantie, l'Angleterre promettait à la France par l'article 37 de la capitulation de Montréal, que "les seigneurs de terres, les officiers militaires et de justice, les Canadiens tant des villes que des campagnes, les Français établis ou commerçant dans toute l'étendue de la Colonie du Canada, et toutes autres personnes que ce puissent être, conserveront l'entière propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers, meubles, immeubles etc". Or, comme les jésuites figuraient au nombre de ces personnes, il faut admettre que par cet article de la capitulation de Montréal, confirmée par le traité de Paris, l'Angleterre s'est engagée solennellement à confirmer, maintenir et protéger à perpétuité et selon la portée de leurs titres, les jésuites ou l'Eglise dans leurs possessions acquises, par achat ou donation, et confirmées et protégées par la France jusqu'à la conquête.

Nous avons donc amplement prouvé notre première proposition, savoir que la France a toujours maintenu les jésuites dans la possession de leurs biens jusqu'à la conquête inclusivement.

Nous devons affirmer de nouveau que, quand bien même les capitulations et le traité ne seraient pas venus confirmer d'une manière aussi solennelle les droits des jésuites du Canada, la seule validité des titres primitifs suffirait, à elle seule, pour obliger les détenteurs illégitimes de ces biens à les restituer aux véritables propriétaires. Mais que dire après les engagements si solennels que l'Angleterre a contractés en 1763, lorsque n'apparaît depuis cette date aucun document légal qui puisse en rien légitimer la spoliation des biens des jésuites? La *Minerve* répondra, sans doute avec Marriott, Gray et Williams, que les jésuites doivent se considérer heureux et honorés d'avoir été dépouillés par le gouvernement, envers lequel ils doivent même se montrer reconnaissants pour avoir été délivrés de leurs

biens à si bon marché. Voilà ce que c'est que d'avoir des idées gallicanes!

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Nous voyons par les comptes rendus de vos confrères protestants qu'à la dernière assemblée de l'*Evangelical alliance* tenue à Québec le 29 décembre dernier, on s'est fortement occupé de l'observance du Dimanche; le fait qu'un tram continuait à circuler sur le chemin de fer du Nord dans l'après midi du Dimanche, y a été mentionné, des regrets ont été exprimés à ce sujet et on s'y a émis l'opinion que comme le Grand Tronc avait maintenant le contrôle de ce chemin, le gérant général ferait cesser un tel état de choses.

Nous ne voulons pas faire de longs commentaires; deux mots seulement. N'est-ce pas là une leçon pour l'ex-gouvernement Chapleau et l'ancienne compagnie de M. Sénécal qui ont eu le contrôle de ce chemin, et aussi pour tous ceux qui auraient pu empêcher un tel mauvais exemple? Et maintenant notre presse catholique et nous-mêmes ne sommes nous pas trop indifférents pour le jour du Seigneur?

DES CATHOLIQUES.

A travers la presse canadienne.

M. Faucher de Saint-Maurice, annonce qu'il prend "la rédaction en chef" du *Journal de Québec*. Et que devient ce pauvre M. Bouchard, avec sa plume de fer trempée dans le sang? On ne le dit pas.

On annonce qu'il doit paraître prochainement, à Montréal, une *Semaine religieuse*, à l'instar des *Semaines religieuses* de France. Cette publication, affirme-t-on, aura l'approbation de Sa Grandeur Mgr Fabre. Nous apprenons que M. l'abbé Eward sera le directeur de cette publication.

La guerre est déclarée, en règle, entre les deux factions du parti libéral, la faction des "modérés," dont le chef est M. Mercier et l'organe attitré, la *Concorde*, et la faction des radicaux qui ont pour porte-étendard le sieur Beaugrand de la *Patrie*. M. Mercier ayant approuvé un article contre la *Patrie*, publié dans la *Concorde*, M. Beaugrand a dirigé ses batteries contre le député de Saint-Hyacinthe. Cette petite guerre nous promet des révélations intéressantes. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des péripéties de la lutte.

Nous avons à peine besoin de dire que la *Patrie*, de Montréal, a fait un éloge pompeux de Gambetta qu'elle appelle "un des plus glorieux enfants de la France!" Il n'y a rien de surprenant là-dedans; Gambetta était un haut dignitaire de la F. * * M. * * et le frère Beaugrand lui devait une petite oraison funèbre.

Notre confrère de l'*Observateur*, de Joliette, propose à la presse française du Canada d'organiser une souscription en faveur de Paul Féval que des malheurs ont réduit à la plus extrême pauvreté.

Le *World*, de Toronto, qui se prétend libéral, demande la suppression du français, comme langue officielle à Ottawa.

M. Barthe, dans sa *Gazette* nouvellement ressuscitée, soupire après le rétablissement du parti libéral-conservateur, une union des gens "modérés" des deux partis. Nous aurons bientôt, en effet, dans notre province trois partis bien distincts: Les catholiques *tout court*, les catholiques-libéraux, et les libéraux *tout court*. C'est ce que nous voyons ailleurs, et nous le verrons ici. Actuellement, nous sommes dans le chaos, mais de cette confusion sortira un monde politique nouveau où les positions et les idées seront nettement définies. C'est ce que nous voulons. Sans doute, il faut désirer l'union de tous les Canadiens-français; mais il faut bien se pénétrer de cette vérité, que cette union ne peut s'opérer d'une manière durable ailleurs que sur le terrain religieux. Donner à cette union une autre base, c'est bâtir sur un sable mouvant. Vive donc l'union des Canadiens, mais l'union catholique. N'ayons pas peur des mots et méfions-nous du respect humain. Arborons hardiment le seul drapeau autour duquel tous peuvent se rallier!

NOUVELLES D'EUROPE.

France.

On signale encore des inondations désastreuses en plusieurs endroits de la France.

Angleterre.

On prête au gouvernement anglais l'intention d'accréditer un représentant auprès du S. Siège; on dit même que des pourparlers ont eu lieu à cet effet.

Russie.

Le malheureux czar voudrait bien se faire couronner, la terreur qu'inspirent les nihilistes ayant jusqu'ici empêché cette cérémonie importante. On annonce maintenant que le couronnement aura lieu au mois d'avril.

En attendant, les nihilistes travaillent toujours. Le czar vient de trouver dans sa chambre à coucher une lettre du terrible comité exécutif lui enjoignant de commencer immédiatement les réformes promises.

Allemagne.

Les inondations en Allemagne et en Autriche prennent les proportions d'une calamité publique. Les pertes de propriété sont tout simplement énormes, des milliers de personnes sont sans asile, et il a dû y avoir aussi de nombreuses pertes de vie.

Les rumeurs d'une guerre prochaine entre l'Allemagne et la Russie circulent toujours.

On annonce que les négociations entre l'Allemagne et le Vatican ont été reprises.

ETATS-UNIS.

Herr Most, le fameux socialiste Allemand qui a déjà été emprisonné en Angleterre pour écrits séditieux, est rendu aux Etats-Unis où il propage ses doctrines révolutionnaires parmi les classes ouvrières.

Nouvelles générales.

L'Ile Madagascar a un peu plus d'étendue que la France entière. La population n'est que de quatre millions, mais le sol pourrait aisément en nourrir trente.

Nous avons reçu l'*Almanach du Pèlerin*, de Paris, pour l'année 1883. Le *Pèlerin*, nos lecteurs le savent déjà par les nombreux extraits que nous en avons faits, est, sans contredit, l'un des meilleurs journaux qui se publient en France. L'*Almanach* est à la hauteur du journal. C'est un volume de 112 pages, in-10, rempli d'anecdotes, de légendes et d'excellentes gravures. On peut se le procurer en s'adressant à l'administration du *Pèlerin*, 8 rue François 1er, Paris, France. Le prix n'est que de 50 centimes, soit 10 cts; mais pour une commande de 50 fr. on reçoit 150 exemplaires, pour 25 fr. 70 exemplaires. Nous engageons fortement nos libraires catholiques, à introduire l'*Almanach du Pèlerin* au Canada.

Les chambres fédérales se réuniront le 8 février prochain. Comme toujours, on prédit que la session sera courte.

On prétend que le Grand Tronc a acheté ou serait à la veille d'acheter le chemin de fer Québec-Central.

Louis Adéard nous est revenu avec des plans gigantesques et tout à fait dignes de lui. Ils ne font pas pitié, les projets de M. Sénécal, allez. D'abord, il a formé à Londres, d'après la *Minerve*, une compagnie qui va poser un câble transatlantique entre Halifax et l'Angleterre. Quand ce câble sera posé on pourra télégraphier au taux de trente sous par mot. Voilà ce qui est raisonnable, assurément. Mais ce qui nous inquiète—la *Minerve* dit importe—davantage, c'est que M. Sénécal aurait organisé à Paris une compagnie, avec un capital de je ne sais plus combien de millions, pour exploiter nos ressources agricoles, forestières et minières, et pour coloniser.

Une colonisation dirigée par les gens de M. Sénécal ne nous inspire qu'une médiocre confiance, nous l'avouons sans ambiguïté.

Puis, quand M. Sénécal se met dans l'idée d'exploiter quelque chose, nous savons ce qu'il en coûte au pays. Si cela vous êtes égal, ô puissant czar! nous en avons assez de vos exploitations.

Quoi qu'il en soit, qu'on ait l'œil ouvert sur la chambre locale à sa prochaine réunion, car la clique se propose, évidemment, de nous soulager de nos mines et de nos forêts, comme elle nous a déjà débarrassés si prestement de notre voie ferrée. Attention à la clique!

Les abonnés qui changent de résidence voudront bien nous donner toujours leur ancienne adresse.

Les élections de Montmagny, de Kamouraska, et de Nicolet (législature locale) ont été annulées toutes trois ces jours derniers. A Montmagny, le tribunal a accordé le mandat à M. Bernatchez.

Plusieurs personnes ont appelé notre attention sur le chapitre X (3ème tome) de l'ouvrage de Benjamin Sulte intitulé: "Histoire des Canadiens français." Nous reviendrons sur ce sujet, le plus tôt possible; mais dès aujourd'hui nous devons enregistrer notre protestation la plus énergique contre ce chapitre qui renferme une odieuse attaque contre les jésuites. Si M. Sulte ne veut pas que son ouvrage soit repoussé comme une œuvre antireligieuse et antipatriotique, il faut qu'il supprime ce chapitre *in toto*.

LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE

I

VÉRITABLE NATURE DU LIBÉRALISME.

(Suite.)

Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse en certain cas appliquer l'épithète de *libéral* aux écoles et aux opinions fausses, aujourd'hui en vogue et concernant des matières philosophiques et religieuses. Le cardinal Newman, par exemple, a donné le nom de *libéralisme ligieux* à l'indifférentisme, et le savant P. Cornoldi désigne sous le nom de *philosophes libéraux* tous les rationalistes disciples de Descartes et de Kant. Mais il faut remarquer que le terme de *libéral* n'est pas employé dans ce cas selon sa valeur propre et absolue, mais dans un sens relatif aux erreurs qu'on lui fait désigner; erreurs analogues au libéralisme proprement dit, ou dérivant de la même origine, le *non seruiam*. En ce sens, tous les sectaires, hérétiques, schismatiques, rationalistes, panthéistes, positivistes, manichéens, fatalistes, etc., etc., sont des libéraux, à cause de leurs erreurs mêmes, par la raison que tous leurs errements ne sont en définitive qu'une participation à l'esprit de révolte que le libéralisme contient éminemment et au suprême degré.

Si donc nous voulons trouver la raison intrinsèque et formelle de cette erreur, mettre en lumière le sens usuel et ordinaire communément attribué par tous au terme de *libéral*, il ne faut pas chercher dans le monde philosophique où l'on ne trouve le libéralisme que par analogie et comme en germe; ni dans le camp de l'hétérodoxie religieuse, où il n'y a qu'une incubation de son esprit; mais bien dans le monde politique, c'est-à-dire dans l'ordre du gouvernement des sociétés humaines. C'est là et non ailleurs qu'est son lieu propre; c'est là qu'il a établi son trône, c'est là que d'un côté il reçoit les ordres et l'inspiration de celui qui a voulu placer son trône au-dessus du trône de Dieu, et d'autre part, les hommages et l'adhésion de ses adeptes. Or en traitant du régime des sociétés, aussi bien qu'en traitant de toute action qui gouverne et dirige les choses vers une fin, c'est cette fin d'abord qu'il faut considérer pour juger à sa lumière tout ce qui s'y rapporte; et ainsi nous devons nous demander maintenant vers quelle fin le libéralisme prétend acheminer les peuples sur lesquels il réussit à établir son règne. Et pour mieux connaître cette fin il faut rechercher quel est le but de la société dans les desseins de Dieu, selon l'enseignement certain de la sagesse catholique. Le libéralisme en effet, n'étant qu'une privation de la vérité et du bien, ne saurait être connu autrement que par la considération du bien et de la vérité dont il s'agit; ici ne sont autre chose que la fin véritable de la société et la connaissance de cette fin, il s'ensuit que nous devons commencer par étudier la fin à laquelle la société est ordonnée dans le plan de la Providence divine.

Sur cette question, le docteur angélique saint Thomas d'Aquin enseigne expressément que la fin dernière de la multitude réunie en société, est d'atteindre la félicité éternelle, par le moyen de la vertu et d'une vie honnête, *per virtuosam vitam pervenire ad fruitionem divinam*. Dès lors que nous connaissons la fin dernière de la société civile, identique

à celle de tout chrétien fidèle, et en même temps le chemin qui y conduit et les obstacles qui empêchent d'y parvenir, il est évident, pour nous, que ceux qui dirigent la société et la gouvernent véritablement doivent la conduire à cette fin et par ce chemin. "Puisque, dit saint Thomas, la fin de la vie présente est la béatitude céleste, le souverain a le devoir de faire son possible pour que la multitude qu'il régit agisse de manière à parvenir à la béatitude céleste, soit en commandant les actions qui y conduisent, soit en prohibant autant qu'il est en lui tout ce qui en détourne." Mais à qui appartiendra-t-il d'enseigner aux rois les sentiers de la justice par lesquels ils doivent conduire la société jusqu'à la destinée suprême de l'homme? Suffira-t-il pour cela de la simple raison naturelle de celui qui gouverne, et de la connaissance naturelle du bien et du mal qu'il peut acquérir par son moyen? C'est là ce que prétend le libéralisme, quand, par la bouche de M. Emile Olivier, célèbre publiciste catholique libéral, il nous dit que l'Etat représente la nature et l'Eglise la grâce, et en conséquence, que ce sont là deux autorités juxtaposées, mais sans subordination de l'une à l'autre. Or ces deux propositions sont fausses; car il n'est pas certain que l'Etat chrétien dont il s'agit ici, puisque nous ne vivons pas dans un monde païen, représente seulement l'ordre de la nature; et supposé encore qu'il le représentât en effet, il n'est pas dit qu'on pût le considérer comme indépendant de l'ordre de la grâce. Loin de là, car dit saint Thomas, l'ordre même de la nature est établi pour le salut éternel de l'homme: *ipso ordo nature in finem salutis*. Non, ajouterons-nous avec le saint Docteur, ni la connaissance de l'ordre qui conduit l'homme à sa fin surnaturelle, ni l'accomplissement des œuvres qu'il faut faire pour l'atteindre lorsqu'on le connaît, ne peuvent en aucune façon être attribués à la puissance de l'homme, mais à la vertu de Dieu. Par suite, la conduite et le gouvernement des hommes qui sont obligés de connaître et de pratiquer le surnaturel pour faire leur salut appartient à celui qui est plus qu'un homme c'est-à-dire à Jésus-Christ, vrai Dieu, et au nom de Jésus-Christ, au sacerdoce catholique principalement au Pontife romain dont tous les rois des peuples chrétiens doivent se regarder comme les sujets, comme ils le sont de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même: *cui omnes reges populi christiani oportet esse subditos sicut ipsi Domino nostro Jesu Christo*. Et le saint Docteur en donne la raison en disant "que tous ceux qui ont pour fonction de procurer des fins intermédiaires doivent être soumis à celui qui a la charge de la fin dernière, doivent être dirigés par son commandement." Par conséquent, les princes, chargés de veiller à ce que la multitude vive bien conformément aux lois de la justice et de l'amour, doivent se soumettre au sacerdoce catholique, auquel est confié le soin de la fin suprême de la vie présente. Et quelques lignes plus bas, saint Thomas ajoute: "Dans la loi nouvelle nous possédons le sacerdoce le plus sublime par lequel les hommes sont introduits dans le royaume des cieux; et c'est pourquoi sous la loi du Christ, les rois doivent être soumis aux prêtres, unde in lege Christi reges debent sacerdotibus esse subiecti."

A continuer.

LE PAYS, LE PARTI

— ET LE —

GRAND HOMME.

XVII

(Suite.)

Ainsi parlait-on. Ainsi le voulait l'intérêt du parti, et le pays y trouvait son compte. Mais nous l'avons déjà dit: M. Chapleau n'a presque jamais vécu que de la politique, et il entend vivre grasement. Il lui fallait donc le pouvoir de suite! Or, suivant les probabilités les plus raisonnables, remonter au pouvoir à Québec, c'était l'affaire de quelques quinzaines tout au plus; tandis que les plus optimistes n'eussent pas osé prédire un retour des conservateurs au pouvoir fédéral avant de nombreuses années.

Et M. Chapleau, qui ne voulait pas jeûner un semestre, ne se souciait guère, à plus forte raison, de se condamner à la diète pour des années, même à la condition de pérorer, tout ce carême durant, sur les hauteurs du capitol et d'avoir pour auditoire les peuples de la confédération tout entière.

On allait arriver au pouvoir à Québec: donc il fallait rester à Québec! on saurait bien jouer assez des coudes pour écarter ces malencontreux amis de Boucherville et Angers. Et si le parti, même le pays en souffrent, tant pis pour le pays et le parti! ne faut-il pas, avant tout, que M. Chapleau et ses fidèles fassent bombance.

Hélas! toujours le grand homme d'abord! le pays et le parti à l'arrière-plan!

Les huileux ne se firent donc aucun scrupule d'oublier un moment la discipline pour faire sauter M. de Boucherville et faire asseoir M. Chapleau à sa place.....

XVIII

Mais à peine le tour était-il joué, que la perspective changea tout à coup. Contre l'attente générale, on n'arriva pas au pouvoir à Québec. Grâce à l'élasticité des principes de Turcotte, un intime de M. Chapleau, l'un des plus fervents adeptes de son école, Joly garda le sceptre.

On a présenté cette trahison de Turcotte comme un crime, et c'en était un bien hideux. Cependant Turcotte n'a été que logique. Il a agi d'après les principes de la clique. A quoi se réduisait sa trahison? A ceci: servir son intérêt personnel d'abord, fils du grand homme! allié du grand homme! apprenti grand homme! Arriver à la première place en se fichant de ses chefs et en faisant litière de ses principes..... Mais il y avait de nombreuses années que M. Chapleau ne faisait pas autre chose! il opérerait plus finement sous une autre forme, voilà tout!

XIX

Donc voilà que tout à coup se trouve grandement ouverte l'avenue du pouvoir fédéral, tandis qu'à Québec, Letailleur verrouille chaque jour davantage sa mauvaise porte toute vermoulue mais encore assez forte pour arrêter les défonceurs de portes ouvertes.

Chapleau se dit alors: "Je finis à peine de pleurnicher pour qu'on me laisse mettre le premier la main sur la clef de coffre, de Québec, lorsque Joly la laissera échapper; mais comme tous ceux qui se noient, Joly crispé

terriblement les doigts sur cette malencontreuse de clef. C'est un véritable crampon. Quand lâchera-t-il?... Et mon estomac qui se creuse... Et Dansereau qui fait, de ses trente-six dents, l'œuvre d'un tambour de régiment pour sonner l'heure de la gogaille! Puis dire qu'à Ottawa, la table est toute servie!... Si j'avais un peu plus tôt cessé mes jérémiades contre ceux qui voulaient, il y a un instant, m'envoyer à Ottawa faire ce que j'appelais dédaigneusement la diète du patriotisme!.....

"Si j'avais crié moins haut que la raison d'Etat, le salut de la province me rivait irrévocablement à Québec!.....

"Et dire que les alouettes sont toutes rôties à Ottawa! et ne demandent qu'à vous tomber dans le bec! Tandis qu'à Québec il va me falloir, encore bien des mois peut-être, chasser à jeun de simples coqs de bois ou de maigres bécassines.....

"Au fait, pourquoi n'irais-je pas à Ottawa? Le peuple a si peu de mémoire!..... Et puis la raison d'Etat, le salut de la Province: il y a un principe qui domine tout cela! Mon intérêt avant tout! Mon ventre par-dessus tout!.....

"Vive Sénécal! je vais à Ottawa! En homme d'esprit... et d'appétit, je m'assieds à la table la première servie. Dansereau trouvera bien le moyen de démontrer qu'en agissant ainsi, je fais acte de patriotisme et me sacrifie pour mon pays. Je pars donc pour Ottawa!..."

XX

Il y avait cependant une bagatelle de difficulté: Les naïfs crurent d'abord que cette difficulté en était une surgissant de l'intérêt public ils se dirent:

Nous ne pouvons guère prétendre à plus de trois ministres canadiens français. Or de ces trois ministres il en faut un au Sénat.

"Impossible pour la province de Québec et pour les canadiens français d'abandonner leur droit d'être représentés, sur les banquettes ministérielles, dans la première chambre du pays. Ce serait pratiquement décréter la déchéance de la nationalité canadienne française dans cette chambre.

A continuer.

LA

MESSE DES REVENANTS.

C'était le premier soir de novembre. Après les solennités de la Toussaint, chacun regagnait son foyer et se dérobait à la hâte, aux atteintes prématurées de l'hiver; ce sombre visiteur arrivait en effet rapidement, comme pour célébrer les morts; il était porté par un vent glacé, et, à son passage, les feuilles jaunies, derniers souvenirs du printemps, s'enfuyaient affolées.

Une immense tristesse envahissait la nature et préparait les âmes aux tristesses du lendemain.

Mais si tout était triste en cette soirée, rien n'était plus triste que les ruines de la vieille abbaye avec ses arceaux brisés, son cloître désert, son cimetière abandonné.

Là, des milliers de moines avaient chanté jour et nuit les louanges de Dieu. Là, les abbés, à la mitre splendide, présidaient chaque matin les belles et grandes cérémonies de l'Eglise, et, appuyés sur leurs crosses puissantes, recevaient les hommages de tout un peuple.

Aujourd'hui, il ne reste plus que les débris de l'église et un clocher dont l'ombre couvre encore le vieux cimetière des moines.

Les paysans de la bourgade voisine viennent parfois réciter une prière à la croix de pierre de ce cimetière délaissé, et dans le clocher une cloche argentine, oubliée par les pillards de la Révolution, sonne encore pour appeler aux offices, car la pauvre Eglise du village; à peine relevé après nos désastres, ne possède ni cloche ni clocher.

Maclou, sonneur et sacristian de cette pauvre église, qui ne lui donnait aucun salaire pour sa double fonction, avait disposé les ornements de deuil pour la commémoration des morts; il avait déployé en cette circonstance tout l'art de sa longue expérience et tout le zèle de sa dévotion ardente pour le Purgatoire: il entourait le catafalque vide de cierges neufs contempla encore son ouvrage d'un air satisfait et partit vers le clocher du cimetière des moines, il allait à la tombée du jour sonner le glas.

La vieille cloche des moines s'ébranla, et elle redisait, comme au siècle d'avant, à la contrée d'alentours:

Priez, priez pour les trépassés.

Et à chaque foyer, chacun se signa et répondit à la plainte de la cloche par un *de Profundis*.

Ce soir, on n'entendit dans la bourgade ni chants ni rires; quelle est, en effet, la famille qui n'ait à se souvenir d'une place laissée vide?

La nuit devint complète sur les ruines du couvent. Tout était silencieux, et la triple couverture de mousse jetée par le temps sur les pierres sépulcrales ne permettait même pas d'attendre les pas d'un vieillard qui cheminait lentement. C'était le vieux prêtre desservant l'église, débris vivant échappé à la persécution. Il avait connu les derniers jours du monastère dont il était novice, et aujourd'hui il en gardait les ruines.

Ces moines d'autrefois avaient-ils toute la ferveur de leur état? Nous ne savons, mais ce vieillard avait certé l'ardeur de la jeunesse éternelle renouvelée chaque matin à l'autel: on l'appelait le SAINT et l'on disait que parfois son front s'illuminait pendant sa prière.

L'ancien moine, au son du glas, avait récité les psaumes; puis, attiré par son attrait mystérieux, bravant le froid de la nuit, il était venu jusqu'aux ruines prier pour ceux qui avaient été ses frères.

Il se prosterna devant les restes de l'autel, et évoquant le souvenir de tant de messes célébrées sur ces pierres brisées, il pria pour les moines trépassés ensevelis sous ces dalles et oubliés si complètement aujourd'hui.

Que de fondations pieuses faites là pour les défunts! combien de prières dues au purgatoire et qui ne se faisaient plus.

Le prêtre demandait au Seigneur à cause de la charité des fondateurs, d'ouvrir abondantes les sources de ses mérites et de faire revivre les secours que ces fondations devaient assurer aux âmes.

Cependant, l'heure avançait; peu à peu les derniers feux s'étaient éteints, les âtres étaient noirs; le sommeil avait fermé les paupières et Maclou le sonneur, sonnait, sonnait toujours.

— Sonne, sonne, Maclou, lui disait une voix intérieure, plus tu sonneras, plus les morts obtiendront des prières.

Mais, Maclou, se répondait-il à lui-même: à quoi bon? tous dorment.

— Qui sait quelqu'un se réveillera peut-être pour prier pendant la nuit des trépassés; appelle, appelle encore.

— Eh bien, sonnons, sonnons encore: d'ailleurs ma cloche, c'est ma prière à moi.

Et Maclou le sonneur sonnait toujours. Et plus il sonnait, debout sous l'ancien porche, plus il avait d'entraîn, une force d'en haut le soutenait, la fatigue ne l'envahissait point.

Qui donc devait-il éveiller pour la prière en cette nuit redoutable.

Cependant il rêvait à ses morts, à ceux qu'il avait accompagnés, jeunes et vieux, pauvres et riches, au cimetière, et le rythme cadencé de sa cloche, comme un sermon monotone, transforma ses idées en rêve.

— Mon tour viendra, disait-il lentement, j'ai passé la soixantaine. Seigneur faites que je sois prêt quand mon heure sonnera.

Et sa tête s'inclina sur sa poitrine ses jambes s'affaiblèrent, il glissa sur le pavé, laissant échapper la corde. Les derniers échos du glas expirèrent dans la brume.

Au pied de l'autel, le prêtre en une sorte d'extase et tout rayonnant, priait ardemment, il n'entendait pas aucun bruit de la terre, il ne s'aperçut pas que le glas avait cessé, et il priait toujours.

L'horloge au loin tinta minuit; la journée des morts commençait, et au dernier coup de l'heure un souffle mystérieux passa sur ce cimetière, comme celui qui étonna le prophète Ezéchiel. Un bruit étrange sortait des tombeaux silencieux.

La sombre plaine ondulait, comme un coin d'océan soulevé par la tempête; les saules pleuraient, les cyprès et les ifs agitaient leurs bras et semblaient demander assistance.

Il y eut des frôlements de linceuls, des chocs indéfinissables, comme ceux des sarments qui se déchirent.

Bientôt un spectre se dégagait des tombes, puis un autre encore, dix, et cent, et mille à la fois.

Ces fantômes sortaient du cimetière, du cloître, des dalles du sanctuaire, de l'ossuaire: ils avaient leurs robes de moine, il y avait aussi des bienfaiteurs du couvent avec leurs habits du monde, quelques enfants de chœur en tunique blanche.

Peu à peu, ils pénétrèrent tous dans la nef, elle les contient et en contient encore, autant qu'il s'en présente; ils prennent place au chœur, aux stalles près des piliers brisés.

Le vieux prêtre priait toujours, et,

chose merveilleuse, ce spectacle terrible ne lui causait aucune frayeur. Au contraire, sa charité était plus ardente. Les saints vivent familièrement dans le monde surnaturel; il comprit que, sous des formes sensibles, les âmes de son couvent sollicitaient des suffrages de celui, qui était toute la postérité de cette maison.

L'un des spectres avait la mitre et la crosse des abbés. Il s'avance vers le prêtre:

— Prêtre vivant du Dieu vivant, lui dit-il avec autorité, au nom de Jésus-Christ, prends ces ornements, ce calice, et offre à l'autel le sacrifice pour les morts qui t'entourent.

L'autel était paré, les cierges allumés, les ornements disposés.

Un frémissement de bonheur parvint à cette foule quand l'ancien moine, obéissant comme autrefois, revêtit les ornements et lorsqu'il commença au pied de l'autel: *Introibo ad altare Dei* (Je monterai à l'autel de Dieu); mais, dans cette foule, nul ne put lui répondre; le sacrifice des vivants ne peut être servi par les morts.

— *Introibo ad altare Dei*, répétait plus fort le prêtre, et rien ne rompait le silence.

L'anxiété envahissait déjà l'assemblée, et un regret lamentable succédait à l'espoir; le sacrifice qui leur était accordé ne pourrait s'accomplir.

Maclou cependant dormait; les pas des morts ne réveillent pas les vivants; il n'avait rien attendu de ce frémissement terrible qui avait accompagné l'entrée de tant de spectateurs; mais lorsque le prêtre eut répété une troisième fois et plus fort encore:

Introibo ad altare Dei.

Maclou se réveilla; il vit l'église remplie, le prêtre seul à l'autel, et sans discuter il comprit que son curé l'attendait, et d'une voix forte il répondit selon sa coutume:

— *Ad Deum qui latificat juventutem meam.* (Au Dieu qui vient réjouir ma jeunesse renouvelée.)

Et traversant la foule, il vint servir une messe comme il n'en avait jamais vu.

Au *Dies iræ*, des voix aux ineffables accents firent entendre des chants inconnus, un orgue touché par une main d'outre tombe lança des gémissements et des tonnerres terribles. Les arceaux de granit des voûtes et les colonnes sous les ogives vibraient à l'unisson, comme des cordes d'une harpe sublime; c'était un concert du ciel.

Le silence se fit; l'hostie s'éleva lentement, puis le calice, et tous adorèrent; quand ils relevèrent leurs fronts, un sourire passa sur la tristesse de leurs visages, et des anges apparurent qui venaient les marquer chacun avec le sang du calice.

Bientôt le prêtre, se tournant vers le peuple prononçant: *Requiescant in pace.*

Amen! répondit Maclou, et aussitôt la vision disparut, les cierges s'éteignirent; l'autel était nu, et ruiné, les tombeaux silencieux, et dans les profondeurs du ciel on vit les âmes s'élever comme de radieuses étoiles. C'était le moment où le prêtre achevait le dernier évangile — *et vidimus gloriam ejus, plenam gratia et veritatis.*

(Nous avons vu sa gloire.)

— *Deo gratias!* répondit le serviteur.

Il n'y avait plus que l'abbé qui avait ordonné au moine vivant de célébrer; il s'approcha majestueusement, orné de la mitre blanche et de la crosse noire, bénit le célébrant et se tournant vers Maclou:

— Mon fils vous nous avez assistés pour servir la messe dans la quelle la miséricorde de Dieu a résumé les grâces de toutes les fonctions supprimées par l'enfer; le Seigneur nous permet pour vous récompenser de vous emmener avec nous au ciel.

Et de sa main glacée, plus froide que l'hiver, l'abbé lui touchait le front...

— Et moi, ne voulez-vous point m'emmenez, demandait le célébrant.

Non, tu dois encore ouvrir le ciel à d'autres qui n'ont pu nous suivre, et tu dois accroître le nombre de ceux qui te recevront là-haut.

Le lendemain les habitants appelés par leur saint curé, venaient chercher le vieux Maclou qui était mort en sonnant le glas dans la nuit des trépassés.

On chanta l'office des morts et sous ce catafalque vide qu'il avait si bien orné la veille, son corps seul reposait en paix, car son âme avait suivi les Bienheureux.

Mais à l'endroit où était Maclou, le vieux prêtre parvint, en quête, à relever une modeste chapelle dédiée aux âmes du purgatoire.

Et chaque jour il y venait dire la "messe des trépassés," afin de compléter dans le ciel le puple de ses frères qui attendaient encore au cimetière voisin.

Puis, ayant longtemps rempli ce pieux ministère et excité le zèle de tout le pays pour les âmes, il se coucha pour sa dernière maladie, et le soir de la Toussaint suivante, il fut au plus mal; on commença la prière des agonisants et vers minuit, on crut qu'il rendait le dernier soupir.

Aussitôt les fidèles commencèrent la prière de la sortie de l'âme:

Subvenite sancti Dei - occurrite, angeli...

"Accourez saints de Dieu, venez au devant de cette âme, anges du Seigneur..."

Et les saints obéirent sans doute à cette invocaton, car le mourant ouvrit à nouveau les yeux pour un spectacle qui excita ses traits décomposés par la mort une joie indicible.

— Qu'y a-t-il? que voyez-vous?

Et le saint prêtre, en une extase qui suspendait la mort, répondit:

— C'est la "messe des revenants!" Oh que c'est beau dans les ruines du couvent! j'étais venu prier pour mes frères.....

Et alors, d'une voix distincte, il raconta mieux que nous n'avons fait précédemment l'histoire de "la messe des revenants..."

Et le serviteur, dit-il, c'était Maclou le sonneur qui sonnait le glas des morts et qui mourut pour suivre les bienheureux... A mon tour.

Et il expira, son âme suivit sans doute le cortège des saints du ciel, grossi par les prières, et voici qu'une main invisible, au milieu de la nuit agita la cloche des ruines du couvent.

C'était à la fois un glas et un son joyeux, et chacun disait: La cloche sonne d'une façon étrange comme Maclou seul savait sonner.

La *Minerve* a publié dernièrement une chronique de Québec dans laquelle nous voyons que M. le juge Routhier a donné, chez lui, une soirée littéraire au cours de laquelle il a lu une œuvre de M. Pailleton, le nouvel académicien, — œuvre remarquable par son absence de valeur morale, pour employer une expression adoucie. Nous n'avons rien à voir à ce qui se passe chez l'honorable juge, mais puisque la presse a rendu public le fait que l'auteur des *Causeries du Dimanche* initie ses intimes aux productions de M. Pailleton, nous devons mettre nos lecteurs en garde, afin qu'ils ne s'autorisent pas de l'exemple d'un homme auquel ils ont confié pour introduire dans leurs familles une littérature par trop frêlée. Nous tenons de source certaine que l'honorable juge a fait de nombreuses coupures à la pièce en question, de manière à la rendre acceptable à son auditoire. Le correspondant de la *Minerve* aurait dû le dire.

Le *Canadien* fait la leçon au *Journal des Trois Rivières* et à la *Vérité* — sans les nommer — parce que ces deux journaux ont demandé à voir le programme de M. Mousseau concernant l'éducation. Pour notre part, nous nous formellement au rédacteur du *Canadien*, depuis qu'il a lâchement trahi la cause catholique pour suivre la bande à Sénécal, le droit de nous faire la leçon, ou même de nous donner des conseils. Qu'il se débâte dans le bourbier des affaires où il s'est plongé, mais qu'il ne vienne pas nous parler de la "bonne cause" et de nos devoirs de catholique. Ces choses là ne sont plus de son domaine; il s'est mis au rang de l'événement, du *Journal de Québec*, de la *Minerve* et des autres organes de la clique. Qu'il fasse sa besogne, et qu'il nous laisse, en paix, continuer la lutte qu'il n'a pas eu le courage de soutenir jusqu'à la fin.

Ce que nous avons dit du programme Mousseau était pleinement justifié par les circonstances. Nous voulons voir ce document, et nous ne cesserons de le demander jusqu'à ce qu'on l'ait publié. Nous savons aussi bien que M. Tarte que "les évêques sont les chefs dans l'Eglise," mais nous savons aussi que les journalistes catholiques sont des soldats dans l'Eglise. Aux chefs le commandement, aux soldats d'exécuter les ordres des chefs. Or, les chefs, d'après le *Canadien*, ont approuvé le programme de M. Mousseau. Il faut donc que ce programme soit exécuté. C'est là que notre rôle commence, et nous n'entendons pas y renoncer pour faire plaisir à M. Tarte.

Encore une fois, nous ne suffirons pas les insolences du rédacteur du *Canadien*; c'est déjà assez que nous ayons à endurer le spectacle de sa trahison; c'est déjà assez que nous ayons à supporter la vue d'un des nôtres dans les rangs ennemis. Mais que de ces rangs, il ose nous parler de nos devoirs, cela dépasse toute mesure!

LA CONSOMPTION GUERIE.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses, après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas trouvés que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir

de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instruction pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si on s'adresse avec un timbre nommant ce journal, W. A. NOYES, 149 Power's Block, Rochester, N. Y.

ANNONCES NOUVELLES.

GRANDE VENTE A SACRIFICE

POUR LE TEMPS DES FÊTES.

NETTES INVISIBLES EN CHEVEUX,

—AUSSI—
Épingles invisibles dernièrement importés de Paris.

200 Couettes en cheveux de toutes les nuances et de tous les prix.
50 perruques d'hommes à très bas prix.
100 " de dames depuis \$2.50 et plus

—AUSSI—
On fait et l'on répare toutes espèces d'ouvrages en cheveux.
Les peignures sont pour nous une spécialité.

Vieilles couettes de cheveux teintes et recolorées à très bas prix.
Razoirs vendus sur garantie ainsi que doucines, savons et savonnettes.
N'oubliez pas notre célèbre préparation.

L'ennemi des cheveux gris.
50 cents la bouteille.

N. B. — Pour l'information de nos pratiques souvenez-vous que nous n'avons pas d'autre magasin dans la rue St Jean que celui situé au No. 254, vis-à-vis chez M. Lemieux encauteur.

VICTOR DESPLATS.
PERRUQUIER ET MARCHAND DE CHEVEUX.
No. 254 rue et faubourg St Jean

Grand atelier détailleur.

PRENEZ NOTE DE CE CI.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'abandonner son poste de tailleur au coin des rues de l'Eglise et du Roi, pour ouvrir un grand atelier dans la maison La voie

No. 345 RUE ST. JOSEPH.
(En face de la congrégation de St Roch.)

Ces jours derniers, il a reçu des Etats-Unis et d'Europe toutes les nouvelles cartes de modes, ce qui lui permettra de tailler les vêtements dans tous les goûts. Il espère que le public voudra bien lui continuer le patronage qu'il n'a cessé de lui accorder jusqu'à ce jour. Il déclare — vu sa vieille expérience du métier de tailleur, — qu'il peut donner satisfaction à tous ceux qui l'honoront de leur confiance. Les habillements seront taillés et confectionnés sous le plus bref délai.
Prix modérés.
Une visite est respectueusement sollicitée.

PIERRE TRUDEL.

No. 345 Rue St. Joseph.
(En face de la congrégation de S. Roch.)

ELIE BÉDARD

IMPORTATEUR DE MONTRES ET BIJOUTERIES.

243 RUE ST PAUL
En face du dépôt du chemin de fer du Nord, Québec

Le magasin le plus achalandé, le mieux assorti et le meilleur marché du quartier.
Avez-vous besoin d'une montre en or ou en argent, d'une chaîne, boutons de chemise, c'est chez M. Bédard qu'il faut aller.

Vous voulez faire un collier, un collier ou une bague, des pendants d'oreilles ou des brochettes en or vous plairaient, vite allez chez M. Bédard.

Il vous manque des pièces d'argenterie, c'est chez M. Bédard qu'il faut vous les procurer. Enfin c'est là que vous devez acheter des horloges, des chaînes en or pour dames, etc.

Avant d'aller ailleurs arrêtez-vous à l'adresse ci-dessus.

Horloger et Bijoutier.
J. T. DROLET

HORLOGER ET BIJOUTIER.
125 RUE DU PONT, SAINT-ROCH,

Profitez de l'occasion de cette annonce pour remercier le public de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et prie les acheteurs qu'il vient de recevoir un assortiment des plus considérables de tout genre, en Or Argent et Plaqué. Il invite le public à visiter l'assortiment d'Horloges, de tout genre, et à prix

Grande variété, Montres en argent et en or.
Petites montres en or pour dames depuis \$18.00 en montant.

AUSSI : — Bagues et alliances de mariage sets de toute sortes, épinglettes, pendant et boucles d'oreilles, colliers, bracelets et tout ce qui concerne en général cette branche d'affaires.

Réparations faites avec promptitude à des prix modérés.
Satisfaction garantie.

LE TABAC "L'IROQUOIS"

Ce qu'il y a de MIEUX SUR LE MARCHE.
Tabac paqueté en 'euillards.

Sans contredit le meilleur tabac à FUMER et à CHIQUER.
Manufacturé pour le commerce en général.

ESSAYEZ-LE
Il vous plaira certainement
LEMESURIER & FILS,
150 à 157 RUE ST-PAUL, QUÉBEC

MEDAILLE D'HONNEUR
en Or de l'Académie des Arts et Manufactures de Paris.

EPILEPSIE
ou
MAL CADUC.

Guérison permanente, pas de supercherie par l'usage pendant un mois des célèbres poudres pour l'épilepsie du Dr Gouliard. Pour convaincre les victimes de ce mal que ces poudres feront ce que nous prétendons, nous enverrons par la poste franco une boîte d'essai. Comme le Dr Gouliard est le seul médecin qui ait jamais fait du traitement de cette maladie une spécialité et comme nous savons que des milliers de personnes ont été radicalement guéries par l'usage de ces poudres, nous garantissons dans chaque cas UNE GUERISON PERMANENTE, ou nous vous remettons tout l'argent que vous aurez dépensé. Tous ceux qui souffrent devraient essayer tout de suite ces poudres et se convaincre de leur puissance curative.

Prix grande boîte \$3.00 ou 4 boîtes pour \$10 envoyé par la poste à tout endroit des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix ou par l'express C. O. D.

S'adresser à
Ash & Robbins
360 Fulton St. Brooklyn, N. Y.

PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSEES DE MCGALE
(Recouvertes en sucre.)

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur, de s maux d Foie, Tête, Indigestions, Etourdissements, et de tous les maux causés par le mauvais fonctionnement de l'Estomac.

CES PILULES sont fortement recommandées comme étant un des plus sûrs et plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif pouvant être administré dans n'importe quel cas, elles ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées.
PRIX — 25 cts. la boîte — 5 boîtes pour \$1.00 expédiées franc de port à tout adresse sur réception du prix.

B. E. MCGALE, Chimiste.
301 RUE ST. JOSEPH 301
Montréal.

MEDAILLE D'ARGENT
de la Société des sciences industrielles, arts et belles lettres de Paris.

EN QUELQUES JOURS
Tout le Monde
PEUT ETRE DESSINATEUR

Par une nouvelle méthode à l'aide de laquelle on peut sans études et sans efforts de travail vendre, composer et exécuter tous les dessins imaginables. Dans cette méthode on trouvera une source intarissable pour parer les églises et autres édifices, caroler les planchers et y faire de très beaux compartiments. Les peintres, les architectes, les dessinateurs, y puiseront de très bonnes idées, les ouvriers en marqueterie les ébénistes, les menuisiers, les vitriers, les marbriers, les mosaïstes, les tailleurs de pierre et autres ouvriers s'en serviront très utilement; les brodeurs, les tapissiers, les tisserands, ceux qui travaillent sur le canavas y apprendront à faire de très beaux ouvrages; et les dames dans leurs gracieux ouvrages de broderie et de tapisserie auront le double mérite de l'invention et de l'exécution.
Cette méthode est d'une simplicité telle qu'un enfant de dix ans, d'une intelligence ordinaire qui n'a aucune notion de l'art du dessin, peut apprendre en quelques jours à tracer les dessins les plus originaux.
Cet ouvrage formant un volume grand in-8 avec planches modèles, sera envoyé franco par la poste à toute personne qui en enverra le montant de \$1 et pour volume grand sans planche 50c. à M. Caizergues, professeur de dessin, 136 rue St-Valier, St-Roch, Québec. — Nommez la *Vérité*
Une remise libérale selon l'importance des demandes, sera faite aux directeurs de pensionnats ainsi qu'aux instituteurs et institutrices.

J. C. CAIZERGUES,
136, RUE ST VALIER,
QUÉBEC.

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES,

J'ai le plaisir d'annoncer à mes anciens clients et au public en général que mon assortiment est maintenant au complet.
Les conditions exceptionnelles que j'ai obtenues des fabricants les plus importants d'Europe, à mon récent voyage, jointes au peu de dépenses de mon nouvel établissement me permettent d'offrir le plus beau choix de *Chasuberies, Bronzes et Orfèveries d'Eglises* qui ait jamais été importé en Canada, et ce à meilleur marché qu'ailleurs.
J'ai de plus obtenu la représentation exclusive de plusieurs grandes maisons, entre autres pour les méridiens et les vins, ce qui me permet d'offrir ces deux articles à des prix encore inconnus ici.
N. B. On est prié de bien adresser : A. C. SENECAI ou SENECAI & CIE,
NUMERO 220, RUE NOTRE-DAME MONTREAL.

DE MENAGE.

M. A. Montminy

PHOTOGRAPHE.

Informe le public qu'il a transporté ses ateliers du No. 132 au

No. 187 Rue St-Joseph ST-ROCH.

Où il continuera comme par le passé à recevoir les commandes pour photographies.

ETABLISSEMENT DEMANDÉ

Un jeune homme possédant un certain capital, désirerait s'établir comme marchand à la campagne, soit dans les Cantons de l'Est ou dans les environs de Québec.

CONSOPTION

REELLEMENT GUERIE.

souffrent de cette maladie et qui veulent se guérir devraient essayer les célèbres poudres pour la consommation de Dr Kissner. Ces poudres sont le seul remède connu pour guérir la consommation et les maladies de la gorge et des poumons.

Prix grande boîte \$3,00 ou 4 boîtes pour \$10,00. Envoyé par la poste à n'importe quel endroit des États ou au Canada sur réception du prix.

S'adresser à

Ash. & Robbins 360 Fulton Street Brooklyn. N. Y.

A VENDRE

— U. N. —

HARMONIUM de première qualité. Conditions extrêmement avantageuses. S'adresser au bureau de

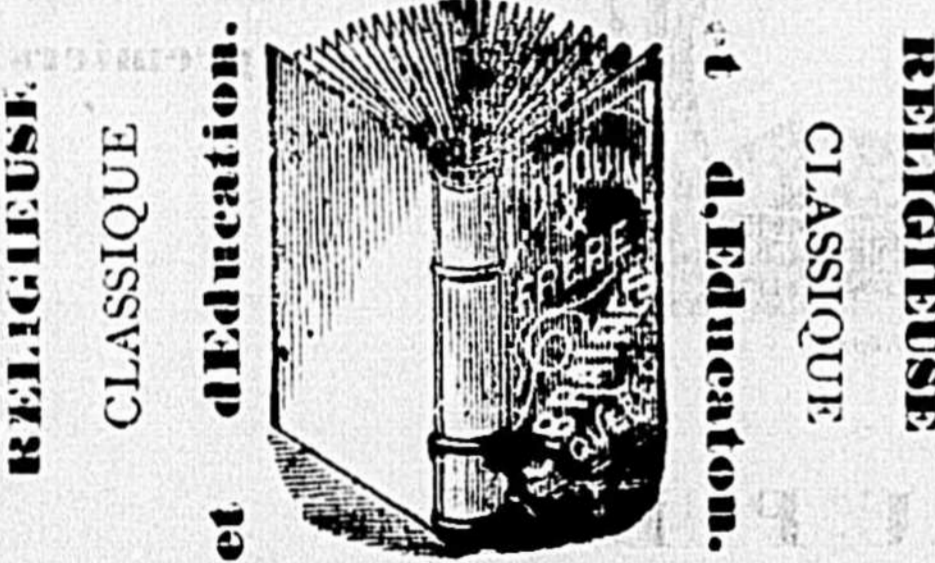
LA VERITE,

96 rue St-Joseph, St-Roch,

Québec

LIBRAIRIE

DE ST. ROCH,



- Vie des Saints. Par F. P. B. broché. \$1.00
Oeuvres choisies de Bossuet. 5 vols. \$1.50
Le Curé D'Ars. Par l'abbé Alfred Monnin 2 vols broché. \$1.75
Méditations sur les Epîtres et les Evangiles Par l'abbé Batain broché. 70c.
Le ciel ouvert par la confession sincère. Par l'abbé Faure broché. 60c.
Voyages autour du monde 2 vols reliés. \$1.50
Les plus belles prières de St-Alphonse de Liguori. Par le père St-Omer, rédemptoriste broché. 60c.
Les dernières pensées par Mde la comtesse de Flavigny reliés en chagrin. \$1.25
Le miroir des âmes relié. 70c.
Recueil des exercices pieux en faveur des âmes du purgatoire. Par le Révd. J. Palat. n relié. 25c.
Petit mois des âmes du purgatoire par auteur des paillettes dor broché. 5c.
Le chemin de la croix à Jérusalem et les crucifix par l'abbé Provancher et le R. P. Frédéric \$3.00 le cent, ou 5 cents l'exemplaire.

— AUSSI —

PAPETERIE, CIERGES, IMAGERIE, LIVRES BLANCS, ARTICLES RELIGIEUX, vin de Messé, etc.

L. DROUIN & FRERE LIBRAIRES-IMPORTATEURS

96, Rue St-Joseph, 96, QUEBEC

PEPINIERE

DU

VILLAGE DES AULNAIES.

LES FRAISIERS "Sharpless" produisent des fraises d'une grosseur prodigieuse et de première qualité. Nous avons les témoins âgés des premiers horticulteurs du Canada et des Etats-Unis.

Le prix des fraisiers "Sharpless" est de 50 centins par douzaine de plants forts que j'expédierai par la mail à mes frais, en Août, Septembre et Octobre.

AUGUSTE DUPUIS.

Village des Aulnaies, comté de l'Islet, P. Q., Juillet 1882.

FRAISIERS "Sharpless"

TEMOIGNAGES.

M. le curé de Kamouraska a acheté l'année dernière 2 douzaines de fraises "Sharpless" de M. Auguste Dupuis, de St-Roch des Aulnaies, et il a récolté cette année des fraises de trois quatre et cinq pouces de tour, et il est convaincu qu'il n'y a rien de mieux

N. T. HÉBERT, Ptre.

Kamouraska, 7 août 1882.

M. Dupuis nous a donné une pinte de fraises "Sharpless" que nous avons trouvées excellentes pour le goût et profitables pour la grosseur. Plusieurs de ces fraises dépassaient chacune 1 1/2 once, et avaient près de cinq pouces de circonférence.

FIRMIN H. PROULX,

Rédacteur de la Gazette des Campagnes. Ste Anne de la Pocatière, juillet 1882.

M. Auguste Dupuis nous a fait parvenir, par l'entremise de M. Firmin H. Proulx, une boîte de fraises "Sharpless" qui dépassaient par leur bon goût et leur grosseur, toutes les autres variétés cultivées à notre connaissance jusqu'à ce jour.

L. O. TREMBLAY, J'tre.

Directeur de l'Ecole d'agriculture de Ste-Anne. Ste-Anne de la Pocatière, juillet 1882.

Résultat obtenu à "Castel Coney" Québec, résidence de l'honorable J. Th. Taschereau, ex-juge de la Cour Suprême.

Les fraisiers "Sharpless" que nous avons eus chez vous l'automne dernier, nous ont donné un produit magnifique. Nous avons cueilli une bonne quantité de fraises mesurant cinq pouces et plus.

Les "Sharpless" ont fait l'étonnement de nos amis, par leur grosseur et leur excellente qualité. Veuillez nous expédier 200 plants de cette belle variété, en septembre.

Avenue des Erables, Québec.

La "Sharpless" est une fraise sans pareille, énorme par sa grosseur et de première qualité, son arôme est délicieux.

J'ai acheté, en septembre 1881, de A. Dupuis, Village des Aulnaies, 100 plants de "Sharpless" qui m'ont donné une belle récolte de fraises mesurant cinq pouces et 5 1/2 pouces de tour.

C. J. BURROUGHS.

ALCOOLATURE D'ARNICA

DES RR. PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME DES NEIGES.

LES SOUSSIGNÉS sont les agents dans la Province de Québec pour la vente en gros de

L'ALCOOLATURE D'ARNICA

et ils en tiennent un dépôt considérable en grands et en petits Sacons.

Les droguistes, marchands de la campagne et autres pourront s'en procurer d'eux en tout temps.

JOS. HAMEL & FRÈRES,

Québec.

POELES SOUFFLES.

Améliorés et patentés,

Je désire attirer l'attention de mes praticiens, et du public en général sur ces Poèles qui ont donné satisfaction à tous ceux qui en ont eu jusqu'à présent. Une visite le prouvera aux personnes qui voudront bien les voir. Je puis donner des certificats de plusieurs personnes recommandables qui en ont acheté.

GEORGES BROUSSEAU

Ferblantier

No. 37 rue St Paul

GRANDE REDUCTION !!

VENTE SANS RESERVE

Rabais Extraordinaire !!

Le soussigné, ayant décidé de faire de grandes améliorations dans son magasin durant l'hiver, profité du temps des affaires d'automne pour offrir son immense fonds de commerce à une réduction considérable, pour ne pas dire sans exemple, et qui défie toute concurrence.

C'est une occasion favorable pour les messieurs du clergé et les communautés religieuses qui désirent fonder des bibliothèques paroissiales, ou pour faire leur approvisionnement d'hiver. Je viens leur offrir tous les articles nécessaires à une fabrique:

Vins de messe, Cierges, Encens, Registres, Otensoirs, Calices, Ciboures, Encensoirs, Burettes, etc., etc., etc.

AINSI QUE TOUTES SORTES DE

Bouquets pour Autels,

Papiers pour Fleurs Artificielle,

Feuilles de toutes sortes,

Apprêts pour Fleurs.

MM. les Marchands et MM. les Commissaires d'Ecoles sont aussi invités à profiter de ce rabais exceptionnel et à venir faire chez moi leur achat d'automne. Ils trouveront dans ma librairie tout ce qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle maison de commerce du même genre, avec l'assurance de payer à bien meilleur marché, spécialement pour les articles suivants: — Classiques Français et Anglais, Papeteries de toutes sortes, Livres blancs pour la comptabilité, Fournitures de Bureau, Enveloppes, etc.

UN ESCOMPTÉ DE 10 POUR 100 sera accordé en sus de la réduction générale sur tout achat fait au comptant.

J. A. LANGLAIS

Libraire,

177 rue St-Joseph St-Roch, Québec

27 octobre 1881.

Pianos! Pianos!

UNE CENTAINE DE

PIANOS

— ET —

HARMONIUMS

A des prix qui défient toute compétition, eu égard à la qualité supérieure des instruments;

Conditions libérales. Fret payé jusqu'à destination.

Pianos Hazelton,

Pianos Krantz & Bach,

Pianos Dominion,

Pianos Canadiens

Pianos Américains

Pianos Européens.

de première classe seulement et pleinement garantis.

J'invite respectueusement les personnes qui ont l'intention d'acheter un piano, à venir visiter mon assortiment avant d'acheter ailleurs.

SATISFACTION GARANTIE.

Catalogues illustrés et prix expédiés sur demande.

L. E. N. PRATTE

No 280, RUE NOTRE-DAME,

(Magasin de musique de A. J. Boucher)

MONTREAL.

FUMEZ LE

Golden Leaf,

MANUFACTURE PAR

B. HOUDE & CIE.

QUEBEC.

O. Leclerc,

BARBIER-COIFFEUR.

256 RUE ST-JOSEPH,

ST-ROCH.

Près du marché Jacques Cartier,

Coupe de cheveux à la machine.

Satisfaction garantie.

Teinture de barbe et de cheveux de premier choix.

Boutique de barbier de première classe.

AUSI: — Tabacs, cigares, pipes, et tout ce qui concerne en général cette branche de commerce, à vendre en gros et en détail.

Une visite est sollicitée et les prix sont modérés.

POUR LES FETES.

Vous trouverez chez

Renaud et Cie,

25. RUE ST-PAUL

Un magnifique assortiment de CHANDELIERS, à 2, 3 et 4 branches, des LAMPES de table, d'un travail et d'un fini parfait. Aussi une importation toute récente d'objets d'argenterie, tels que EPERGNES, POT A L'EAU, PORTE-CARTES, HUILIERS, dont le goût, le prix et la beauté défient toute compétition.

—AUSSI—

COUPELLERIE

Nous avons aussi en mains un large assortiment de VERRES A CHAMPAGNE, A CLARET et à VIN, CARAFES, etc., en verre coupé que nous vendrons à

GRANDE REDUCTION.

RENAUD & CIE.,

25, Rue St-Paul,

PIANOS PLEYEL, WOLFF et Cie, de PARIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer les artistes et les amateurs que, depuis cinq ans qu'il est agent de la maison Pleyel, Wolff et Cie, il a fait apporter à la construction de leurs instruments les améliorations que requiert le climat du Canada. L'expérience de plusieurs années ayant donné le plus entière satisfaction, il peut garantir pour le pays ces instruments d'une supériorité incontestée et qui sont classés en France parmi les meilleurs de l'Europe et du monde entier.

Les célèbres pianos Pleyel se recommandent par le suffrage unanime de tous les grands artistes et par l'obtention de médailles d'or à toutes les grandes expositions européennes, depuis 1827 jusqu'à 1878, et aux expositions universelles de Londres, de Paris et de Vienne.

Un catalogue sera envoyé gratuitement à toute personne qui voudra bien en faire la demande au Soussigné.

PAUL LETONDAI, professeur de piano, agent de la maison Pleyel, Wolff et Cie, No 183, rue de Bleury Montréal.

N.-B. On peut voir un assortiment de pianos Pleyel de différents formats au magasin de pianos de Lavigne & Lajoie 265, rue Notre-Dame, Montréal.

TOUT LE MONDE ENTEND !

Baume d'Huile de Requin de Foo

Choo!

Ce baume rétablit positivement l'entendement et il est le seul remède connu pour guérir la surdité.

Cette huile est extraite d'espèces particulières de petits REQUINS blancs pris dans la mer Jaune, connus sous le nom de CARCHARODON RONDELETTI. Tous les pêcheurs chinois le connaissent. Ses vertus comme restaurateur de l'entendement ont été découvertes par un prêtre Bouddhiste vers l'année 1410. Ses guérisons ont été si nombreuses et plusieurs ont paru si miraculeuses que le remède a été proclamé officiellement dans tout l'empire. Son usage est devenu si universel que pendant plus de 300 ans, aucun sourd n'a existé parmi le peuple chinois. Envoyé, frais de poste payés d'avance, à une adresse quelconque moyennant \$1.00 la bouteille.

Ecoutez ce que disent les sourds

Ce remède a fait un miracle dans mon cas.

Je ne sens plus de bruits assourdissants dans ma tête, et j'entends beaucoup mieux.

J'ai été rapidement soulagé.

Ma surdité s'est améliorée notablement, je pense qu'une autre bouteille me guérira.

Son efficacité est incontestable et son caractère curatif absolu, attendu que l'écrivain peut personnellement le certifier, par l'expérience et l'observation. Ecrivez de suite à HAYLOCK et JENNEY, 7, rue DAY à New-York, en incluant \$1.00 et vous recevrez en retour un remède qui vous permettra d'entendre comme tout autre. Vous ne regretterez jamais de l'avoir fait.

Editeur de la Mercantile Review.

Pour éviter la perte dans les malles veuillez envoyer l'argent par lettre enregistrée.

Importé seulement par,

HAYLOCK

(CI-DEVANT HAYLOCK ET CIE.)

Seuls agents pour l'Amérique.

7, Day Street, New-York

Consultation gratuite a toute heure

CHEZ LE

Dr ED. MORIN & CIE.,

PHARMACIENS ET CHIMISTES,

COIN DE LA

ET DE LA COTE

SAINT-JEAN

DE LA RUE

LAUBOURG

SAINT-JEAN



DEPOT GENERAL DE

DROGUES ET PRODUITS CHIMIQUES,

Remèdes patentés,
Article de Fantaisie,
Parfumeries,
etc., etc., etc.

Boites a toilette en Pluche,
Boite a toilette en verre,
Boite a toilette de voyage,
etc., etc., etc.

DR. MORIN & CIE informent leurs amis et le public en général qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de médicaments et de produits chimiques français, médecines française brevetées, telle que ;

Sirup Zed.
Gouttes perlées.
" " d'Ether Sulphurique.
" " de Térébentine.
Elixir de fer Rabuteau.
Sirup de fer " "
Dragées de fer Rabuteau.
Elixir Alimentaire de Ducro.
Sirup de Robillon à l'Iodure et Quinine.
Quina Laroche.
Fer Bravais.
Extrait de Quinquina Duchamp.
Dragées Meynet (à l'huile de foie de morue.)
Pilules Anti-Névralgiques du Dr Moussette.
Liquueur du Dr Laville (curative de la Goutte et des Rhumatismes.
Papier de Fayard.
Goudron de Norwège.

Goudron de Guyot.
Biscuits Vermifuge,
" Purgatif.
Pâte Zed.
Alcoolature d'Arnica des R.R. PP. Trappistes de N.-D. des Neiges.
Pilules de Blancard.
La Neufaline.
Eau Raphaël.
Poudre Iudienne.
Injection Brou.
Capsules au Copahu pur.
Capsules au Copahu, Cubebe et Essence de Santal.
Biscuits dépuratifs du Dr. Olivier contre les maladies secrètes, Dartres, Scrofules, vices du sang.

Ces médecines sont directement importées des célèbres maisons CLIN & CIE et CHARLES VIMARD, de Paris.

ASSORTIMENT GENERAL ET CHOISIE DE GRAINES DE LA HAMPE GRAINES DE JARDIN

HOMOPATHI .

Spécifique contre la Dyspepsie.

Prescriptions remplies a toute heure avec la plus grande attention

Premier Prix.

Premier Prix et Diplome



POUR LES FETS



CANADA, 1876.

PHILADELPHIE, 1876.

Afin de bien recevoir les visites, n'oubliez pas que la CELEBRE BIÈRE et PORTER LABATT de LONDRES n'ont pas d'égaux comme breuvage de santé.

LA CELEBRE

Bièrre et Porter

EST FABRIQUEE

Avec le meilleur et le plus pur HOUBLON et ORGE, tel que certifié par les ANALYSES des plus hautes autorités médicales et par les prix suivants remportés aux EXHIBITIONS UNIVERSELLES, savoir :

1er Prix et Diplome, Philadelphie, 1876. 1er Prix, Australie, 1877, et a Paris, 1878, 1er Prix, (Medaille d'Or.)

La seule Bièrre et Porter Canadienne qui ait remporté des prix a cette dernière Exposition.

Gare à la contrefaction et aux substituts. Chaque bouchon est estampé.

1er Prix, Medaille d'Or,

Premier Prix.



N. Y. MONTREUIL.



SEUL AGENT

No. 179 RUE ST-PAUL,

PARIS, 1878.

QUEBEC.

SYDNEY, AUSTR., 1878.

SIROP TOLU SENEGA

ET

Gomme d'épinette

Contre la Toux, Bronchite, Mal de Gorge, Enrouement, etc., etc.

Sirup aux Hopophosphites des Sœurs de l'Hôpital du Sacre-Cœur, Québec.

Employé avec succès dans les Maladies Scrophuleuses et Pulmonaires, dans l'Anémie, Chlorose, Faiblesse d'estomac chez les mères qui nourrissent, dans la convalescence des maladies graves, etc.

SPECIFIQUE CONTRE LA DYSPEPSIE.

Cette préparation, recommandable contre tous les genres de Dyspepsie, fait bientôt disparaître après quelques doses toute la série de symptômes qui accompagnent cette maladie, tels que Vents, Indigestions, Maux de tête, Constipation, etc., etc.

Demandez ces préparations à votre pharmacien ou à votre marchand.

EN GROS ET EN DETAIL.

DR. ED. MORIN & CIE.

314 RUE ST-JEAN, 314,

QUEBEC.

400 Machines a coudre

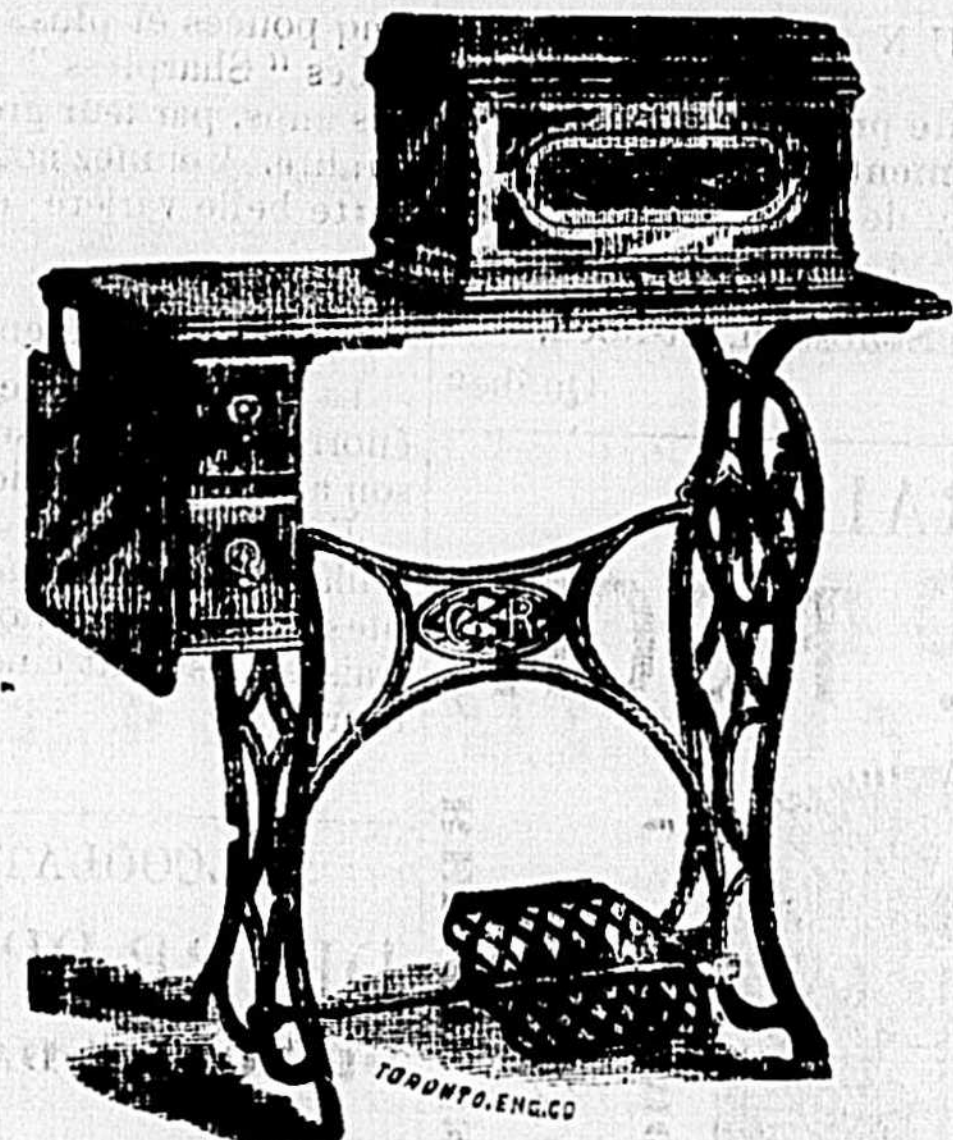
VNDUES PAR MOIS EN GROS ET EN DETAIL

Le plus grand assortiment qui ne s'est jamais vu dans le Dominion

CHOIX ENTRE 25 SORTES,

Raymond 1	Wauzer A	Royal 1	Howe A	Singer de famille.
" 2	" B	" 2	" B	" Medium.
" 3	" C	Wheeler & Wilson No 6	" C	" No 2
Household	" D	" "	" D	" No 4
	" E	" "	" E	" White.

Aux agents de machines à coudre de la province. Ecrivez-nous pour aucune sorte de machines. Huils, aiguilles, navettes, etc., dont vous aurez besoin et vous serez certain des avoir immédiatement.



Sur 100 acheteurs 95 aujourd'hui achètent le Raymond.

Les nouveaux Raymonds sont 3 et quatre fois plus gros et plus fort que les premiers

AVIS AU PUBLIC

Nous avons des machines a coudre pour satisfaire tout le monde, nous commençons à \$22.50 pour une bonne machine qui donne entière satisfaction.

La meilleure du monde entier. Elles sont en usage depuis vingt ans et ces mêmes machines sont encore bonnes.

La nouvelle machine à coudre Raymond est non seulement la meilleure, mais la plus aisée à faire fonctionner.

Chaque Raymond possède un bobineur automatique patenté, qui emplit les bobines comme un fuseau de fil, sans même que la personne y touche.

Cette machine ne casse pas d'aiguilles.

Une personne même qui a une de ces machines en usage depuis dix ans, disait l'autre jour qu'elle s'est rendue jusqu'à cette date avec sa même douzaine d'aiguilles qui était dans son moulin.

Nous venons de recevoir des marchettes (ou pedales) patentes pour ces mêmes machines.

SINGER DE FAMILLE, \$25.00

GERVAIS & TURNER.

RUE ST JOSEPH, QUÉBEC.